

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**



109^e séance – jeudi, le 6 décembre 2012
Salle des comités, 2^e étage – 18h
Maison du citoyen, 25, rue Laurier



Procès-verbal

Présents

Mme Mireille Apollon, conseillère district de l'Orée du Parc (n^o 6)
Mme Nicole Champagne, conseillère, district de Limbour (n^o 9)
M. Jean-Marie Bergeron, citoyen
M. Luc Douaire, citoyen
M. Pierre Girard, citoyen
Mme Robin Goldstein, citoyenne
Mme Vanessa Normand, Vivre en ville
Mme Victoria Reichel, citoyenne
Mme Diane Vermette, Groupe d'Action Équiterre

Absents

M. Alain Riel, président, conseiller district de Deschênes (n^o 3)
M. Guy Latreille, citoyen
M. Louis-Éric Ouellet, commission jeunesse

Secrétaire

Alexandre Dumas, coordonnateur de projets en environnement

Ressources internes

Mme Catherine Lorient, coordonnatrice – Politique environnementale
Mme Chantal Marcotte, directrice par intérim du Service de l'environnement
M. Réjean Martineau, chef de division, habitation et développement urbain, SUDD

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier

PRÉSIDENT

SECÉTAIRE

1 Mot de bienvenue

Madame Champagne préside la Commission en raison de l'absence de monsieur Riel. Elle souhaite la bienvenue aux membres présents.

2 Constatation des présences et ouverture de la réunion

Madame Champagne constate les présences et la réunion débute à 17h03.

3 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour suivant, proposé par Mireille Apollon et appuyé par Jean-Marie Bergeron, est accepté :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation des présences et ouverture de la réunion
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès verbal de la séance du 1^{er} novembre 2012 – *document 2*
5. Signature du procès verbal de la séance du 1^{er} novembre 2012
6. Suivi du procès verbal de la séance du 1^{er} novembre 2012
 - a. Projet pilote couches lavables en garderies
7. Date de la prochaine assemblée : *le 12 janvier 2013*
8. **Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la politique environnementale :**
 - a. *Plan particulier d'urbanisme (PPU) centre-ville (Réjean Martineau, SUDD)*
9. Période de questions citoyennes
10. Varia
 - a. Calendrier de travail – janvier 2013
 - b. Politique environnementale
11. Levée de l'assemblée

4 Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2012

Monsieur Bergeron se demande si le nom des membres formulant des commentaires ou des questions lors des réunions devrait apparaître dans le procès-verbal des réunions. Il mentionne que certains procès-verbaux donnent le nom des intervenants alors que d'autres semblent neutraliser l'origine des interventions. Madame Vermette mentionne qu'il est important pour les organisations que les noms apparaissent afin de faciliter la révision et le suivi des procès-verbaux.

L'approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2012 est proposée par Robin Goldstein et appuyée par Luc Douaire

5 Signature du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2012

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre sera envoyé à Monsieur Riel pour signature.

6 Suivi du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2012

a. *Projet pilote couches lavables en garderies*

Suite à la présentation du bilan du projet pilote des couches lavables 2012 et à la discussion ayant lieu suite à la présentation d'un sondage mené par le Service de l'environnement auprès de garderies, un projet pilote d'utilisation de couches lavables en garderies est présenté par Catherine Lorient. Cinq différentes options sont présentées ainsi que les coûts s'y rattachant. Il est important de rappeler que suite à l'enquête de l'automne 2012, une garderie s'était montrée intéressée à participer à un projet pilote sur l'utilisation de couches lavables en garderie.

Option A

Les parents achèteraient les couches et en seraient propriétaires. La Ville rembourserait à 100% le coût d'achat des couches. Les parents seraient également responsables du lavage des couches.

Option B

Les couches seraient achetées par la garderie, qui en serait propriétaire, et la Ville rembourserait à 100% l'achat des couches. La garderie pourrait être responsable de la gestion du contrat de lavage de couches ou les parents pourraient devoir se charger du lavage.

Option C

Les couches seraient louées par la garderie auprès de la compagnie *SweetPeaches* qui se chargerait du lavage des couches. La garderie devrait gérer le contrat de location et de lavage.

Option D

Les sommes résiduelles du projet pilote 2012 seraient transférées au Fonds vert 2013. La garderie devrait effectuer une demande au Fonds vert pour la réalisation du projet pilote. Seulement 50% des coûts seraient admissibles à une subvention.

Option E

Poursuivre le remboursement des familles en faisant la demande afin d'épuiser les fonds 2012 du projet pilote en 2013.

Le Service de l'environnement recommande les options D ou E.

Monsieur Bergeron rappelle que l'objectif était de voir la faisabilité d'un tel projet et que ce n'est qu'une fois le projet terminé qu'une décision pourrait être prise sur sa pertinence. Le fait qu'il y ait peu d'intérêt pour ce programme constitue en soi un élément de réponse. Il ajoute que de la sensibilisation devrait être faite auprès des aînés.

Madame Champagne affirme que le but du projet pilote est de diminuer le nombre de couches à l'enfouissement afin d'en diminuer les coûts.

Madame Vermette mentionne que l'idée de trouver une façon de promouvoir l'utilisation des couches lavables est intéressante. Cependant, la solution ne passerait peut-être pas par un projet pilote puisque la masse critique ne semble pas être là. La possibilité d'utiliser le Fonds vert pour un projet pertinent serait intéressante. Le critère de 50% de financement permettrait de garder l'intérêt et l'engagement. Somme toute, il faut trouver d'autres idées géniales pour faire la promotion de l'utilisation de couches lavables.

Monsieur Douaire affirme que plus de promotion doit être faite auprès des garderies. Un projet pilote ne peut rallier tout le monde. Il faut du temps pour changer les habitudes comme dans le cas du recyclage. Il faudrait solliciter les garderies afin qu'elles soumettent des projets. La législation serait importante afin d'aider les municipalités à agir dans ce dossier.

Madame Normand mentionne qu'elle connaît une entreprise service de lavage de couches. Il y aurait lieu de les contacter afin de sonder leur intérêt pour la région de Gatineau. Il s'agit de l'entreprise Lange bleu (info@langebleu.org).

CONSIDÉRANT QUE le programme-pilote de remboursement de 100 \$ aux familles pour l'utilisation de couches lavables a été dévoilé en janvier 2012 mais n'a été en fonction qu'à partir d'avril 2012 et a, malgré ce fait, permis à 175 familles de recevoir un remboursement pour l'achat de couches lavables cette année;

CONSIDÉRANT QUE le programme a permis le remboursement à 175 familles sur 300 remboursements potentiels de 100 \$ disponibles pour l'année 2012 et qu'il reste donc un montant de 14 000 \$ non utilisé au 31 décembre 2012, en subventions pour achat de couches lavables;

CONSIDÉRANT QUE le programme de remboursement de la Ville en 2012 n'a pas été assez diffusé et publicisé aux citoyens et que l'incitation à utiliser les couches lavables devrait cibler davantage tous les nouveaux parents;

CONSIDÉRANT QUE le programme de remboursement de la Ville en 2012 n'offrait peut-être pas un incitatif assez intéressant (100 \$ seulement) pour induire un changement dans l'utilisation de couches lavables et permettre de véritablement minimiser l'utilisation de couches jetables par les parents;

CONSIDÉRANT QUE les options présentées à la Commission pour un projet pilote de soutien aux garderies afin d'y encourager l'utilisation de couches lavables, comme mesure permettant d'utiliser les sommes non dépensées du programme-pilote, sont coûteuses et ne seront pas suffisantes pour stimuler l'utilisation de ces couches par tous les parents et dans d'autres garderies ensuite;

CONSIDÉRANT QUE le programme-pilote de remboursement à l'achat de couches lavables de la Ville de Gatineau est de plus en plus connu parmi les citoyens et qu'il serait dommage de cesser ce programme et d'ainsi diminuer l'accessibilité aux couches lavables par les parents;

CONSIDÉRANT QU'UNE mesure incitative comme une subvention à l'achat demeure essentielle pour encourager les nouveaux parents à se procurer et à utiliser des couches lavables;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de couches lavables réduit la production d'ordures ménagères, et donc les quantités de couches jetables envoyées à l'enfouissement, ce qui représente une économie de coûts d'élimination pour la ville;

Il est proposé par Madame Mireille Apollon et appuyé par Monsieur Jean-Marie Bergeron :

R-CCEDD-2012- 12-06/09

Que cette Commission recommande au conseil municipal de reconduire pour 2013 un programme de subventions à l'achat de couches lavables aux citoyens de Gatineau d'un montant de 50 000 \$, dont le financement proviendra du Fonds vert et des sommes non-utilisées en 2012 pour le dit programme. Les

subventions offertes dans le cadre de ce programme devraient être plus élevées et la communication de même que la publicité sur l'utilisation de couches lavables devraient être augmentées.

7 Sujets à traiter selon les 4 grandes orientations de la Politique environnementale :

a. Plan particulier d'urbanisme (PPU) centre-ville (Réjean Martineau, SUDD)

Monsieur Réjean Martineau, chef de la division aménagement et revitalisation du Service de l'urbanisme et du développement durable, présente aux membres de la Commission le projet de développement du centre-ville de Gatineau. Le centre-ville de Gatineau comprend l'île de Hull et se rend jusqu'au boulevard Saint-Joseph à l'ouest et au lac Leamy au nord. À l'intérieur de ce centre-ville se trouve une portion que l'on nomme cœur du centre-ville. Les grands objectifs du développement du centre-ville sont les suivants :

1. Repeupler et densifier le centre-ville
2. Créer un milieu de vie de qualité
3. Animer le cœur du centre-ville
4. En faire une destination incontournable
5. Créer un réseau d'espaces et de places publiques
6. Améliorer l'accessibilité et les déplacements en favorisant le transport durable et actif
7. Utiliser les espaces verts et l'eau pour structurer la trame urbaine
8. Développer les différents pôles de développement du centre-ville selon leurs propres caractéristiques

Ensuite, les différents pôles de développements sont présentés :

Pôle 1 : Cœur du centre-ville

Le cœur du centre-ville comprend un district d'affaires, le secteur de l'hôtel-de-ville comme porte d'entrée de la ville et un quartier culturel.

Pôle 2 : Carrière / de la Brasserie

Le pôle Carrière- De la Brasserie comprendra à l'est du ruisseau le nouvel aréna et un éco-quartier résidentiel de même que de nouveaux ponts piétonniers. La partie ouest intégrera le transport collectif avec le Rapibus et il y aura une nouvelle densité urbaine. Il y aura consolidation et intégration du secteur commercial St-Joseph.

Pôle 3 : Montcalm / Saint-Joseph sud

Le pôle Montcalm comprendra l'espace Fonderie avec une place publique et le secteur des Chars-de-Combat qui sera de vocation institutionnelle. Il y aura transformation de l'axe de transport en commun en axe de transport divers et intégration des espaces urbains et des parcours publics.

Le plan d'action 2011-2016 est par la suite présenté de même que les projets déjà réalisés, en cours et à venir. Monsieur Martineau conclut sa présentation en disant que le centre-ville, c'est maintenant.

Madame Normand se questionne sur le volet commercial, elle aimerait savoir si des secteurs ont été identifiés afin d'y loger des commerces locaux tel des épiceries de quartier. Monsieur Martineau affirme que les rues Montcalm, Wellington et Eddy sont destinées à recevoir des commerces de détail au rez-de-chaussée. Ainsi, tout nouveau projet doit être de nature commerciale lorsque situé au rez-de-chaussée. Il y a également la notion de rue d'ambiance pour la rue Eddy.

Madame Vermette demande quelle est l'approche au niveau des îlots de chaleurs? Les piétons devraient avoir leur place ainsi que les espaces verts. Quels sont les moyens dont dispose la Ville pour imposer des normes architecturales pour favoriser le piéton? Monsieur Martineau mentionne qu'il y aura réduction de la largeur des rues et donc de l'asphaltage pour lutter contre les îlots de chaleur. Ajouter de la verdure et des arbres est un moyen mais il y a souvent des contraintes comme par exemple la rue Eddy où il y a tellement d'obstacles souterrains que la plantation est impossible. Il y a des dispositions dans le règlement de zonage et dans un PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) afin de fixer des normes pour le verdissement et la lutte aux îlots de chaleur.

8 Période de questions citoyennes

Il n'y a pas de question citoyenne.

9 Varia

a. Calendrier de travail 2013

Le calendrier de travail de l'année 2013 sera discuté lors de la séance de février 2013, les membres sont tout de même invités à penser dès maintenant à des sujets dont ils voudraient discuter.

b. Politique environnementale

Monsieur Bergeron demande s'il serait possible de tenir informés les membres de la Commission sur l'état d'avancement du plan d'action de la politique environnementale. Les citoyens devraient également être informés des avancements. Actuellement, le plan d'action de la politique environnementale se retrouve sur le site internet de la Ville mais son contenu est très difficile à déchiffrer pour le public non averti. Il mentionne qu'un rapport compréhensible doit être déposé à chaque année et que cela n'a jamais été fait depuis qu'il siège à la Commission. Les deux services (Environnement et Urbanisme et développement durable) doivent soumettre un rapport annuel de réalisation et démontrer la réponse aux objectifs de la Politique environnementale de la Ville.

Madame Apollon dit que le bilan des réalisations a été présenté les deux dernières années.

Madame Lorient mentionne qu'un bilan de l'année 2012 sera encore présenté et qu'il y aura amélioration par rapport aux années précédentes.

10 Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19h.